FILIÈRE SERVICES

FICHE MARCHÉS

CONTROLES ET DIAGNOSTICS TECHNIQUES

MARCHÉ ACTIF

Vérification de la conformité des installations et des équipements conformément à la règlementation en vigueur.

Gains estimés

Selon les établissements

Titulaires

- **APAVE**
  Nicolas BLAISE
  06 27 84 26 35
  nicolas.blaise@apave.com
  ➔ Lot 1

- **ADIAG**
  Alexandra AUBINAUD
  06 98 86 89 50
  alexandra.aubinaud@adiag.apave.com
  ➔ Lot 2

Moyens d'accès

GROUPEMENT DE COMMANDE

CENTRALE D'ACHAT

Durée du marché

4 ans

De janvier 2020 à décembre 2023

Descriptif du marché

Ce marché est constitué de 2 lots :

Lot 1 : Contrôles techniques généraux
Lot 2 : Diagnostics techniques

Les contrôles et diagnostics techniques périodiques permettent :

- de vérifier la conformité réglementaire des installations et des équipements à la réglementation applicable,
- d'informer les établissements adhérents sur la conformité des installations et équipements à la réglementation en vigueur,
- d'obtenir des rapports de contrôle technique et d'en faire des éléments de travail et de discussions, avec la rédaction de documents de synthèse,
- d'améliorer la sécurité technique des installations et équipements au regard des rapports des contrôles techniques,
- A cette fin, le titulaire analyse les non-conformités, leurs antériorités et leur gravité et remet une préconisation par observation formulée.

Les points forts

- La gestion et le suivi commercial en tant que Grand Compte avec une gestion de proximité des prestations.
- Un interlocuteur dédié à chaque établissement : le chef d'agence.
- Le reporting et la veille réglementaire auprès des établissements : newsletter, service de veille via la plateforme sécurisée Avisé.
- Un déploiement du marché avec l'appui des 13 responsables animation des ventes.
- Un outil de consultation en ligne : ApogeeOne.

Des experts hospitaliers

Ce marché a été réalisé par la filière Services du CHU de Nantes afin de répondre à l'ensemble de vos besoins.

CONTROLES ET DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Descriptif

Lot 1 : Contrôles techniques généraux

- **Sous-lot 1 :** Installations électriques
- **Sous-lot 2 :** Installations de protection contre la foudre
- **Sous-lot 3 :** Installations de protection incendie
- **Sous-lot 4 :** Installations thermiques, climatisation
- **Sous-lot 5 :** Equipements sous pression
- **Sous-lot 6 :** Installations de gaz combustible
- **Sous-lot 7 :** Installations de cuisson
- **Sous-lot 8 :** Installations de gaz médicaux
- **Sous-lot 9 :** Ascenseurs, monte-charges, élévateurs de personnes, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- **Sous-lot 10 :** Portes, portails
- **Sous-lot 11 :** Machines
- **Sous-lot 12 :** Appareils et accessoires de levage
- **Sous-lot 13 :** Equipements pour travaux temporaires en hauteur et de protection
- **Sous-lot 14 :** Cuves, bassins et réservoirs
- **Sous-lot 15 :** Equipements sportifs et aires de jeux
- **Sous-lot 16 :** Rayonnement (radon, rayonnements électromagnétiques, rayonnements optiques)
- **Sous-lot 17 :** Eau (disconnecteurs)
- **Sous-lot 18 :** Air intérieur
- **Sous-lot 19 :** Nuisances sonores
- **Sous-lot 20 :** Polluants atmosphériques
- **Sous-lot 21 :** Pollution de l'eau
- **Sous-lot 22 :** I.C.P.E.
- **Sous-lot 23 :** Valeurs limites d'exposition professionnelle
- **Sous-lot 24 :** Transport matières dangereuses

Lot 2 : Diagnostics techniques

- **Sous-lot 1 :** Diagnostic technique immobilier
- **Sous-lot 2 :** Accessibilité handicapés et P.S.E.
- **Sous-lot 3 :** Diagnostic amiante

Bon usage

L'organisation mise en place est la suivante :

- Rendez-vous entre l'établissement et le Titulaire pour définir les missions ;
- Validation d'un planning annuel d'intervention ;
- Envoi des avis de passage 15 jours ouvrés avant les échéances, avec les horaires d'intervention ;
- Rappel des conditions d'exécution et les règles de sécurité ;
- Vérification de l'état de conservation des installations et équipements ;
- Restitution sur les constats effectués et formalisation de recommandations d'amélioration ;
- Explication des observations et recommandations ;
- Proposition d'assistance éventuelle, d'actions correctives ;
- Signature du registre de sécurité ;
- Alerte en cas de non-conformité grave constatée lors de la visite ;
- Formalisation du rapport d'intervention ;
- Rédaction de la synthèse des observations et des recommandations ;
- Emission d'un rapport ;
- Bilan des interventions de l'année en fin d'exercice avec proposition d'axes de progrès.

Nous rejoindre

Vous êtes adhérent UniHA ?
Ce marché est accessible à n'importe quel moment par le biais de la centrale d'achat UniHA, en demandant une convention de mise à disposition du marché à **centraleachat@uniha.org**

Vous souhaitez adhérer à UniHA ?
Contactez le service Relations Etablissements à contact@uniha.org ou par téléphone au 04 86 80 04 78.

Informations auprès de la filière Services :

ASSISTANTE ACHATS : Laëtitia RUBEAUX
Tel : 02 40 84 60 28 - laetitia.rubeaux@uniha.org
ASSISTANTE ACHATS : Virginie ROCHER
Tel : 02 53 48 26 86 - virginie.rocher@uniha.org